

Date de l'arrêté : 11/12/2025	République Française Département : PAS-DE-CALAIS Arrondissement : Saint-Omer THIEMBRONNE - COMMUNE
Objet : LE TABLEAU ANNUEL DAVANCEMENT DE GRADE	

**ARRÊTÉ**  
N° AR\_004\_2025

portant LE TABLEAU ANNUEL DAVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de THIEMBRONNE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
 Vu les articles L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique ;  
 Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;  
 Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;  
 Vu la délibération n° DE\_028\_2025 en date du 9 décembre 2025 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 27 novembre 2025.  
 Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 10 décembre après avis du comité social territorial en date du 27 novembre 2025

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

**Avancement au grade d' Adjoint 2<sup>ème</sup> Classe**

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u> <u>01 février 2026</u>
<u>Noyelle Régis</u>	<u>Adjoint Technique</u>	<u>Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe</u>
<u>Prud'Homme Ludovic</u>	<u>Adjoint Technique</u>	<u>Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe</u>

## Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables

\*

Total	Hommes	Femmes
2	2	0

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

## Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
2	2	0

Total	Hommes	Femmes
2	2	0

**ARRÊTE**

**ARTICLE 2** - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas-de-Calais** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

**ARTICLE 3** - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire *DEWAMIN Didier*,



Fait à THIEMBRONNE, le 11 décembre 2025